
[Les écoles à Garges](#)

L'Education est le meilleur levier pour permettre à nos enfants de grandir en ayant le maximum de chances de réussir. C'est pourquoi la réussite éducative des enfants gargeois est l'une des principales priorités de notre Municipalité et le premier budget de la Ville.

[Scolarité?](#)

La Ville met en place de nombreuses actions pour soutenir nos enseignants dans leur mission d'enseignement :

- Ouvertures de 8 classes de très petites sections dès 2 ans et de 2 classes pour accueillir les enfants de moins de 6 ans souffrant de troubles autistiques
- Mise à disposition d'ATSEM dans la plupart des classes de maternelles
- Intervenants sportifs municipaux dans les écoles élémentaires
- Fort taux d'équipements numériques dans les écoles avec des Tableaux Numériques Interactifs
- Une politique ambitieuse de soutien scolaire avec des études surveillées dans toutes les écoles et du soutien scolaire en ligne offert à tous les enfants du CP au CM2
- Espace numérique de travail pour favoriser les échanges entre les parents et l'école

A partir de la rentrée scolaire 2018-2019, les horaires des écoles changent.

[Découvrez l'emploi du temps de la rentrée 2018-2019](#) 964.63 Ko

Retrouvez la liste des écoles maternelles, élémentaires et primaires de la Ville de Garges-lès-Gonesse.

Maternelles 3/6 ans
Irène Joliot Curie
37, rue Pierre Sépard
01 34 53 69 46

Primaires 3/11 ans
Henri Barbusse 1
allée des Mûriers
01 34 45 25 71

Elémentaires 6/11 ans
Pierre & Marie Curie
33, rue Pierre Curie
01 39 86 38 55

Maternelles 3/6 ans

Jean Effel

6, rue Auguste Perret

01 34 53 64 57

Anatole France

2, allée Molière

01 34 45 40 80

Victor Hugo

7, rue Renoir

01 34 45 40 75

Jean Jaurès

200, avenue de Stalingrad

01 34 45 40 65

Paul Langevin

148, avenue de Stalingrad

01 39 93 28 74

Jean Moulin 1

25, avenue Joliot Curie

01 34 45 40 55

Jean Moulin 2

25, avenue Joliot Curie

01 34 45 40 56

Jacques Prévert 1

rue des Doucettes

01 34 45 40 40

Jacques Prévert 2

rue des Doucettes

01 34 45 40 45

Maximilien de Robespierre 1

13, rue Charles Garnier

01 34 45 40 36

Maximilien de Robespierre 2

13, rue Charles Garnier

01 34 45 40 37

Romain Rolland

9, rue Van Gogh

01 34 45 25 86

Primaires 3/11 ans

Henri Barbusse 2

allée des Mûriers

01 34 45 25 72

Alphonse Daudet

allée Jules Ferry

01 34 45 40 91

Jean de La Fontaine

allée Jules Ferry

01 34 45 40 95

Elémentaires 6/11 ans

Anatole France

2, allée Molière

01 34 45 40 81

Victor Hugo

7, rue Renoir

01 34 45 40 74

Jean Jaurès

200, avenue Stalingrad

01 34 45 40 67

Paul Langevin

2, avenue de la Division Leclerc

01 34 45 26 90

Jean Moulin

25, avenue Joliot Curie

01 34 45 40 54

Jacques Prévert

rue des Doucettes

01 34 45 40 44

Maximilien de Robespierre 1

13, rue Charles Garnier

01 34 45 40 34

Maximilien de Robespierre 2

13, rue Charles Garnier

01 34 45 40 35

Romain Rolland

9, rue Van Gogh

01 34 45 25 84

Antoine de St-Exupéry

rue des Louvres

01 34 45 26 00

Inscrire mon enfant à l'école

L'inscription de votre enfant à l'école se fait en Mairie pour :

- L'entrée en maternelle

- Les nouveaux arrivants

Les enfants déjà inscrits à l'école sont automatiquement inscrit l'année suivante jusqu'en CM2.

Pour l'entrée au CP, chaque famille reçoit par courrier la fiche d'inscription scolaire de son enfant. Il vous suffira de prendre contact avec l'école de votre enfant dès réception de la fiche transmise par la Mairie.

A noter : Votre enfant est inscrit à l'école de son secteur en fonction de la carte scolaire.

Les inscriptions se font en Mairie au :

Guichet unique Service à la Population

Centre commercial de l'Hôtel de Ville

6 rue Jean Goujon

95140 - Garges-lès-Gonesse

Tel : 01 34 53 32 00

villedegarges [dot] com

Horaires :

Accueil : lundi, mardi, mercredi : 8h30 à 11h45 - 13h à 17h15

Jeudi : 13h à 19h45

Vendredi : 13h à 17h15

Téléchargements

[Inscriptions scolaires 2019/2020 Cours Préparatoire](#) 1.42 Mo

[Inscriptions scolaires 2019/2020 1ère année de maternelle](#) 1.48 Mo

[Inscriptions scolaires 2020/2021 Cours Préparatoire](#) 1.19 Mo

[Inscriptions scolaires 2020/2021 1ère année de maternelle](#) 1.21 Mo

La commission des menus a pour rôle de veiller, en collaboration avec la société de restauration prestataire de la commune, au bon fonctionnement du service de restauration avec une vigilance particulière quant à l'équilibre des menus, au suivi de la qualité et à la présentation des repas.

Elle est composée des directeurs d'écoles, de membres de la commune, de parents d'élèves élus aux Conseils d'écoles (à raison d'un membre par association) et de membres du personnel communal ainsi que les représentants de la société prestataire.

Les parents d'élèves peuvent déjeuner dans les écoles à condition de prévenir à l'avance les chefs d'établissements scolaires concernés ou le responsable de la pause méridienne.

La Ville de Garges-lès-Gonesse emploie tous les moyens nécessaires pour que les repas de vos enfants soient équilibrés et de qualité.

Téléchargement

[Règlement des activités péri et extrascolaires](#) 686.39 Ko

[PROTOCOLE SANITAIRE POUR LA RÉOUVERTURE DES ÉCOLES DU 1er DEGRÉ](#) 350.07 Ko

Chiffres clés

- 4 groupes scolaires primaires
- 11 écoles élémentaires
- 13 écoles maternelles
- 4 collèges
- 2 lycées

Sur l'année scolaire 2016-2017 :

- 2415 élèves en maternelle
- 3615 élèves en élémentaire